

Pourquoi un nouveau compteur ?

Dans le cadre de sa mission de service public, SICAE LFA adapte les infrastructures pour répondre aux évolutions des besoins de la société en matière d'énergie, de technologies et de réglementations, et cela pour continuer d'alimenter à chaque instant les particuliers, les entreprises et les collectivités.

Les compteurs communicants sont nécessaires pour l'avenir des réseaux électriques. Contrairement aux compteurs actuels, ils ouvrent les possibilités de produire et consommer différemment.

Comment ça marche ?

Le nouveau compteur mesure la consommation globale d'électricité du foyer en kilowattheures. Il ne peut pas enregistrer le détail des consommations électriques des appareils, pas plus que des informations personnelles.

Les données sont récupérées 1 fois par jour et envoyées 1 fois par mois uniquement à votre fournisseur d'électricité pour la facture. Pour cela, le compteur envoie et reçoit des informations *via* les câbles électriques par CPL (Courants Porteurs en Ligne), une technologie utilisée depuis plus de 50 ans, notamment pour envoyer le signal « heures creuses » aux compteurs électriques, et pour des usages domestiques (babyphone, box Internet, volet roulant électrique...).

Quels + pour vous, consommateur ?

- Des interventions simplifiées et plus rapides :
 - en cas d'emménagement, vous aurez l'électricité sous 24 heures ;
 - en cas de panne, le diagnostic sera facilité : l'électricité sera rétablie plus vite.
- Le relevé de vos consommations s'effectuera désormais à distance, et sans dérangement.
- Une baisse du prix de nombreuses prestations (augmentation de puissance, mise en service...).

Ce changement de compteur est-il obligatoire ?

Oui. Il est indispensable et encadré par la loi.

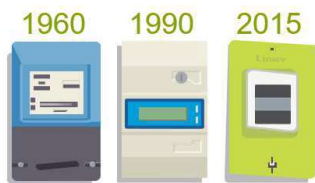
Ce matériel est mis à votre disposition et ne vous appartient pas. L'accès à chaque compteur est inscrit dans les conditions générales de vente du contrat d'électricité.

Fabriqué en France !

Le compteur Linky est fabriqué dans six usines en France.

Il a été testé et approuvé par des laboratoires certifiés et indépendants, et possède le label réglementaire CE.

Tout savoir sur l'installation du nouveau compteur



30 minutes en moyenne d'intervention. Brève coupure de votre alimentation en électricité. Certains appareils (rاديورéveil, four, box Internet...) peuvent nécessiter d'être remis à l'heure ou relancés.

Aucuns travaux d'aménagement nécessaires. Emplacement et taille similaires à ceux de l'ancien compteur.



Intervention assurée par la SICAE ou le technicien d'une entreprise partenaire, reconnaissable par le port de ce logo.

Le saviez-vous ?

L'installation du compteur Linky **ne modifie pas votre contrat d'électricité**. Dans le cadre de l'intervention, le technicien vérifiera également le réglage de votre disjoncteur, s'il peut y accéder.